

Projet éducatif de territoire (P.E.D.T.)

Période 2022-2025*

** Présentation réalisée dans le cadre des comités de pilotage animés les 14-04 et 13-09-2022.*



ville-cugnaux.fr





SOMMAIRE

► P.E.D.T.

- Présentation du dispositif ;
- Avantages pour la ville ;
- Aides financières de l'État et de la C.A.F. ;
- Cahier des charges fixé par l'État et autres partenaires ;
- Synthèse du P.E.D.T. actuel (période 2018-21).

► Renouvellement - Rythmes scolaires / Période 2022-2025

- Cadre réglementaire ;
- Procès verbaux / Conseils d'école extraordinaires ;
- Projet d'organisation scolaire / Période 2022-2025.

► Renouvellement - Dispositifs C.T.G. / P.E.D.T.

- Calendrier, étapes & groupes de travail.

○ État des lieux (annexes)

- Étude prospective / Effectifs scolaires du 1^{er} degré (Cédégis / Démo stratégie) ;
- Étude socio-démographique & sectorielle (Cabinet Élan).

○ Diagnostics & enjeux sectoriels

- Secteur Enfance (3-11 ans) ;
- Secteur Jeunesse (11-17 ans).

○ Objectifs et plan d'actions

- Secteur Enfance (3-11 ans) ;
- Secteur Jeunesse (11-17 ans).

○ Pilotage du projet

- Comité de pilotage P.E.D.T. ;
- Critères d'évaluation.

1

Le Projet Educatif de Territoire

Présentation du dispositif

« Un outil simple et pratique au service de la politique éducative et de l'attractivité du territoire »



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

- ▶ Démarche qui permet aux collectivités territoriales de :
 - proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école,**
 - **organiser** – dans le respect des compétences de chacun – **la complémentarité des temps éducatifs.**

- ▶ Démarche conduite à **l'initiative de la collectivité territoriale compétente**, en lien avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux :
 - **qui favorise l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires**, voire extrascolaires,
 - permette une **meilleure mise en cohérence de l'offre existante**, dans l'intérêt de l'enfant.



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

► Outil de collaboration locale :

→ **rassemble l'ensemble des acteurs** intervenant dans le domaine de l'éducation,

→ **garantie la continuité éducative** entre les projets scolaires (école, collège, lycée) et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

→ permet d'**organiser les activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation** et en complémentarité avec lui,

→ **à destination des enfants scolarisés** sur le territoire ciblé,

→ **peut s'étendre** à l'ensemble des temps scolaires, péri-extrascolaires, **de la maternelle au lycée**.



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

► **Engagement contractuel** pris entre la collectivité territoriale, les services de l'État et les autres partenaires (C.A.F. notamment) :

→ document signé entre la collectivité, le préfet, le D.A.S.E.N. et les autres partenaires, auquel le Conseil départemental peut s'associer, en raison des transports scolaires.

► L'élaboration et le suivi du projet sont confiés à un **comité de pilotage** (coordination communale) ;

► Le P.E.D.T. prend en compte l'offre périscolaire existante et **peut s'appuyer sur les différents dispositifs existants (ex. C.T.G, P.E.A.C., C.L.A.S., politique Ville) ;**



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

► Les activités développées **s'appuient sur les personnels d'animation** et peuvent mobiliser le mouvement associatif, dont les associations de parents d'élèves ;

► Elles se déroulent dans les **locaux et les équipements scolaires** conformément à l'article L. 212-15 du code de l'éducation.

► Les activités proposées **n'ont pas de caractère obligatoire**, mais chaque enfant doit pouvoir en bénéficier ;

► Les activités favorisent le **développement personnel** de l'enfant, **de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques**, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

2

Le Projet Educatif de Territoire

Avantages pour la ville

« Éducatifs et sociaux »



Le Projet Educatif Territorial

Avantages sur le plan éducatif et social

► **Projet au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants.**

→ Coordination des acteurs en vue du respect du **rythme et des besoins des enfants** ;

► **Facteur d'attractivité du territoire pour les familles.**

→ **Organisation familiale facilitée** par une offre d'activités périscolaires établie en continuité et complémentarité avec l'école.

► **Cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires**

→ Bénéficier d'une **dérogation aux taux d'encadrement réglementaires** :

- 1 animateur / 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10),
- 1 animateur / 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14) ;

→ **Possibilité d'inclure les intervenants ponctuels** dans les taux d'encadrement ;

→ Durée de fonctionnement journalière minimale d'un accueil de loisirs périscolaire ramenée à une heure.



Le Projet Educatif Territorial

Avantages sur le plan éducatif et social

► **Favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants.**

→ Une place nouvelle des familles et à leurs représentants au sein du comité de pilotage ;

→ Une mobilisation possible au sein des activités périscolaires (selon les compétences).

► **Favoriser le développement des loisirs pour tous et contribuer à la réduction des inégalités sociales.**

► **Dynamiser la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire.**

→ Mobilisation des bénévoles / salariés associatifs dans le cadre scolaire et/ou périscolaire ;

→ Ouverture des associations au monde éducatif local et à l'élaboration de projets partenariaux.

3

Le Projet Educatif de Territoire

Aides financières de l'État et de la C.A.F.



Le Projet Educatif Territorial

Aides financières de l'État et de la C.A.F.

► Ouverture des droits aux financements de l'état

Versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires **pérennisé et conditionné** à :

- la conclusion d'un P.E.D.T.,
- un projet d'organisation scolaire basé sur 4,5 jours d'école.

► L'aide de l'État est constituée :

- **50 € par élève et par an,**
- Majoration + 40 € par élève et par an
Communes éligibles à la D.S.U. (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) dite « cible » ou D.S.R. (dotation de solidarité rurale) dite « cible », -ainsi que dans les DOM. Ville de Cugnaux non-éligible.
- **Soit 100 400 € pour l'année 2021.**



Le Projet Educatif Territorial

Avantages sur le plan économique

► Aides de la C.A.F. non directement liées au P.E.D.T.

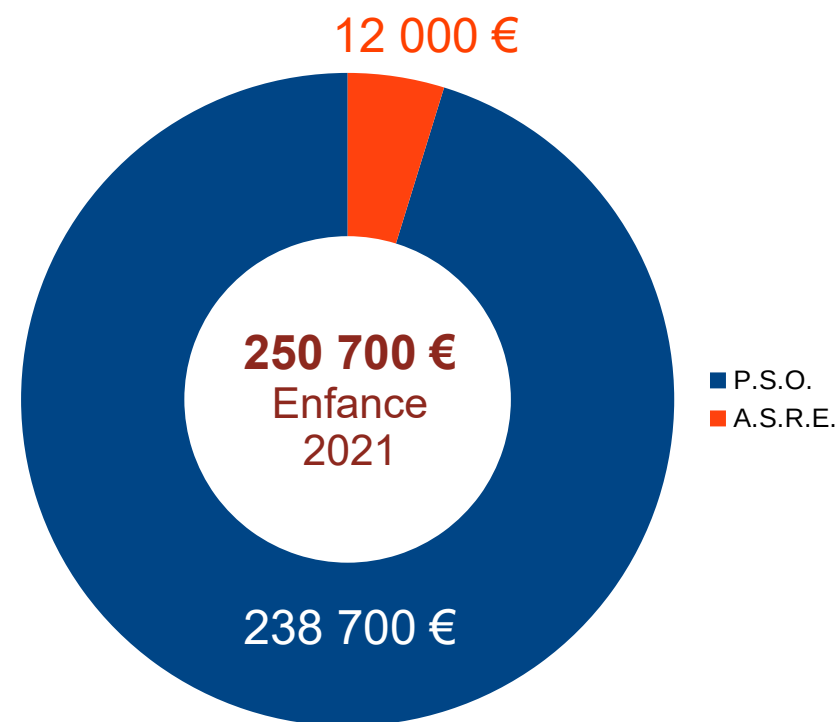
○ Aide Spécifique liée aux Rythmes Éducatifs (A.S.R.E.)

→ pour les nouvelles heures périscolaires dégagées par la réforme (3h par semaine);

○ Prestation de service ordinaire liée au accueils de loisirs sans hébergement (A.L.A.E. / A.L.S.H.)

→ pour les autres heures périscolaires ;

○ Aide à l'accessibilité des activités périscolaires aux enfants en situation de handicap.



4

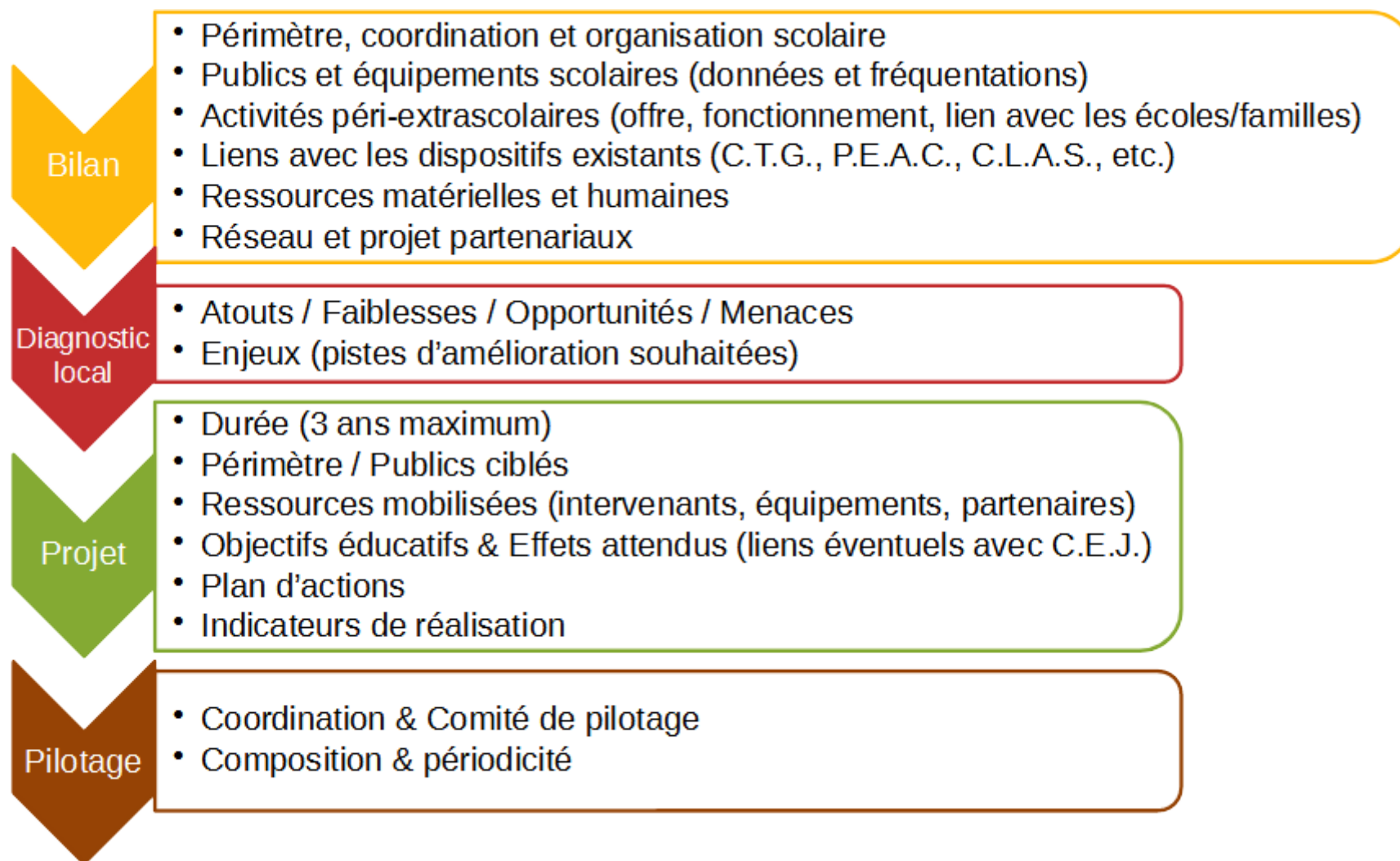
Le Projet Educatif de Territoire

Cahier des charges fixé par l'État et autres partenaires



Le Projet Educatif Territorial

Cahier des charges fixé par l'État et autres partenaires



5

Le Projet Educatif de Territoire

Synthèse du P.E.D.T. / Période 2018-2021



Le Projet Educatif Territorial

Synthèse du P.E.D.T. → Période 2018-2021

Périmètre Public	○ Ville de Cugnaux ○ Petite Enfance de 0 à 3 ans ○ Enfance de 3 à 11 ans ○ Jeunesse de 11 à 17 ans ○ Parents / Familles <i>voire personnes âgées</i>
Établissements scolaires	○ École maternelle / élémentaire ○ Collège ○ Lycée
Partenaires mobilisés	○ Service Enfance (A.L.A.E / A.L.S.H.) ○ Service Jeunesse (Boît' J) ○ Centres sociaux ○ Service Réussite éducative ○ Service Culture

Axes du projet

Citoyenneté et éco citoyenneté

Réussite éducative pour tous

Épanouissement de la personne et reconnaissance en tant qu'individu au sein du groupe



Le Projet Educatif Territorial

Synthèse du P.E.D.T. → Période 2018-2021

Effets attendus

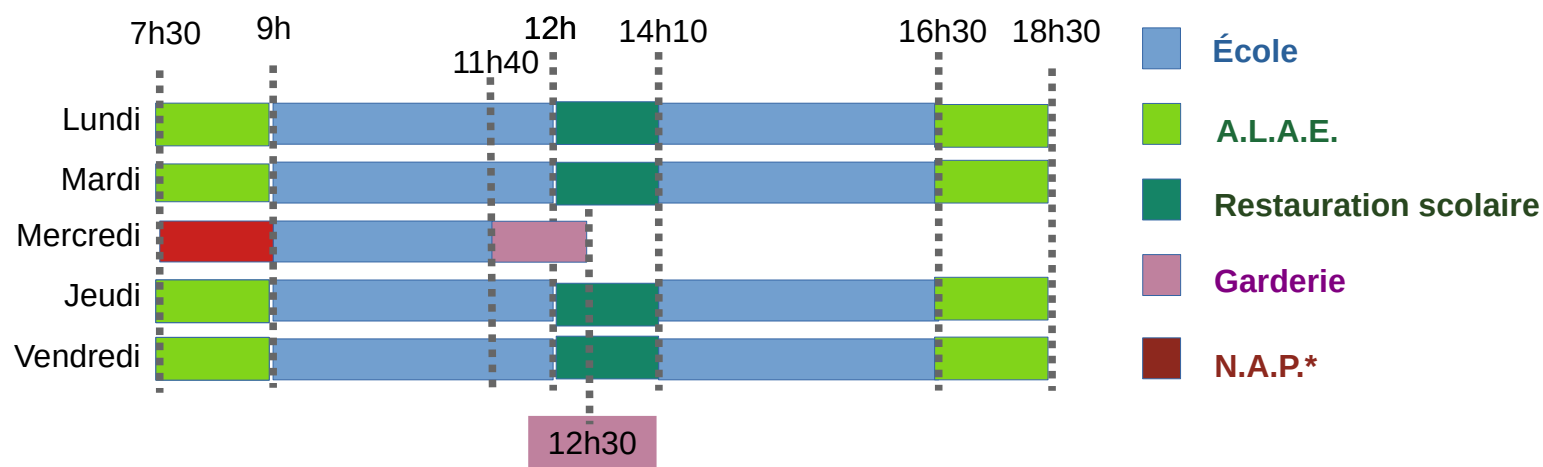
► Encadrement de qualité	○ 1 Responsable périscolaire par équipement ○ animateurs titulaires du B.A.F.A. ○ Pérennisation des animateurs / Temps périscolaires ○ Appel à des prestataires qualifiés pour la conduite d'animations ○ Appui sur les associations locales pour proposer des activités nouvelles ○ Meilleure communication sur les dispositifs existants auprès du public
► Normes d'encadrement réglementaires	○ 1 encadrant <u>pour 14 enfants</u> en classe de maternelle ○ 1 encadrant <u>pour 18 enfants</u> en classe élémentaire
► Espaces d'accueil variés, sécurisés et identifiés par l'ensemble des acteurs	○ Redéfinition des modalités d'utilisation et de partage des locaux ○ Adaptabilité des locaux par rapport aux activités proposées ○ Sécurisation de la transition entre les différents temps de l'enfant dans l'enceinte de l'école
► Propositions pédagogiques de qualité	○ Définition d'objectifs pédagogiques en lien avec les projets d'école
► Co construction des projets éducatifs	○ Articulation Ville / écoles – collège - lycée ○ Lien collège / écoles



Le Projet Educatif Territorial

Synthèse du P.E.D.T. → Période 2018-2021

Organisation scolaire / périscolaire



* Nouvelles Activités Périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires

5

Renouvellement - Rythmes scolaires

Période 2022-2025



Renouvellement des rythmes scolaires

Cadre & enjeux

► Horaires des écoles publiques

Validés par l'Inspecteur Académique - Directeur académique des services de l'éducation nationale (I.A. – D.A.S.E.N.).

► Procédure consultative réglementaire

Conduite au terme de 3 années de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire ;

▷ 1^{er} niveau de consultation (local) :

- Conseils d'école ;
- Collectivités territoriales compétentes (Commune, E.P.C.I., etc.).

▷ 2nd niveau de consultation (départemental) :

- Conseil départemental (en charge des transports scolaires) ;
- Conseil départemental de l'éducation nationale (C.D.E.N.).

► Une procédure consultative qui porte sur 2 régimes horaires :

▷ Régime horaire de « droit commun » :

- 24h d'enseignement réparties / 4,5 jours (dont mercredi matin) ;
 - 5h30 par jour,
 - 3h30 par 1/2 journée,
 - 1h30 par pause méridienne.

▷ Régime horaire dérogatoire au « droit commun » :

- 24h d'enseignement réparties sur
 - 4,5 jours (dont le samedi matin – hors mercredi matin)
 - 4 jours (hors mercredi)



Renouvellement des rythmes scolaires

Procès verbaux / Conseils d'école extraordinaires

- Une **consultation des conseils d'école** organisée à la demande de la commune (de décembre 2021 à janvier 2022) ;
- Une **procédure mise en œuvre en accord avec les partenaires institutionnels** :
 - Inspectrice de circonscription (I.E.N.) ;
 - Directions d'école ;
 - Représentants de parents d'élèves élus.

ÉCOLES	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
C-BLANC	► 4 votes* / 4 jours ► 2 votes / 4,5 jours **72 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 9 votes* / 4 jours ► 8 votes / 4,5 jours **67 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>
L-BLUM	► 8 votes* / 4 jours ► 3 votes / 4,5 jours **60 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 3 votes / 4 jours ► 16 votes* / 4,5 jours
C-HAIGNERÉ	► 4 votes / 4 jours ► 6 votes* / 4,5 jours **65 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 6 votes / 4 jours ► 7 votes* / 4,5 jours **68 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>
J-JAURÈS	► 12 votes / 4 jours ► 17 votes* / 4,5 jours **Majorité de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 12 votes* / 4 jours ► 17 votes / 4,5 jours
E-MONTEL	► 7 votes* / 4 jours ► 6 votes / 4,5 jours	► 15 votes* / 4 jours ► 5 votes / 4,5 jours

* votes exprimés par les membres des Conseils d'école (enseignants et représentants de parents d'élèves élus), en dehors de la présence des élus de la commune ;

** résultats d'enquêtes menées auprès des parents d'élèves par la F.C.P.E. locale.



Renouvellement des rythmes scolaires

Procès verbaux / Conseils d'école extraordinaires

► Constats

▷ Une part égale de conseil d'école souhaite :

- le maintien d'une organisation de la semaine sur la base de 4 journées 1/2 (5 écoles),
- le renouvellement du rythme scolaire sur la base de 4 jours (5 écoles).

▷ Pour les écoles, dont les membres du Conseil s'expriment en faveur d'une semaine à 4 jours :

- **les parents d'élèves sondés s'expriment en majorité pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.**

► Enjeux

- ▷ Favoriser la **conduite d'une consultation plus optimale à l'échelle de la ville** ;
- ▷ Encourager l'**implication de l'ensemble des partenaires socio-éducatifs locaux dans la démarche** (écoles, familles, associations notamment).



Renouvellement des rythmes scolaires

Projet d'organisation scolaire / Période 2022-2025

- ▶ **Un moratoire d'1 an sur la prise de décision liée aux rythmes scolaires, associé au :**
 - ▷ maintien des horaires d'école actuels sur la base de 4,5 jours ;
 - ▷ prolongement de la matinée d'école du mercredi matin jusqu'à 12h ;
 - ▷ allongement de la matinée d'école (+ 5 mins) sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
 - ▷ maintien de la garderie périscolaire organisée le mercredi matin jusqu'à 12h30 au sein des écoles.

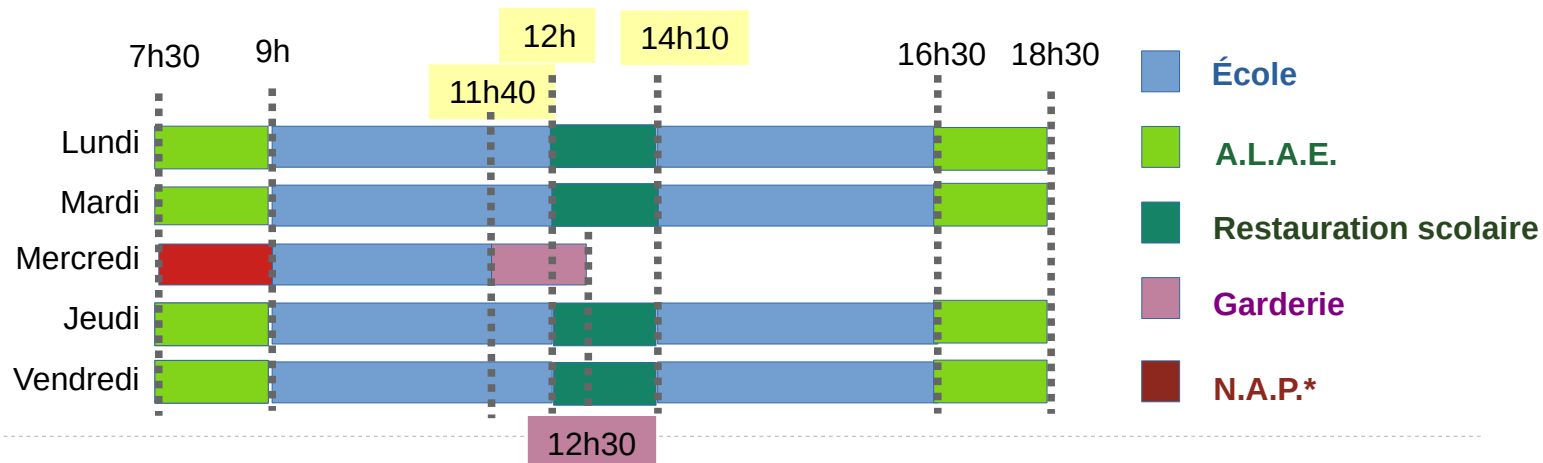
- ▶ **Une réflexion à engager sur les rythmes scolaires au cours de la 1ère année de renouvellement :**
 - ▷ avec une analyse portée sur l'offre d'accueil de loisirs du mercredi matin.



Renouvellement des rythmes scolaires

Projet d'organisation scolaire / Période 2022-2025

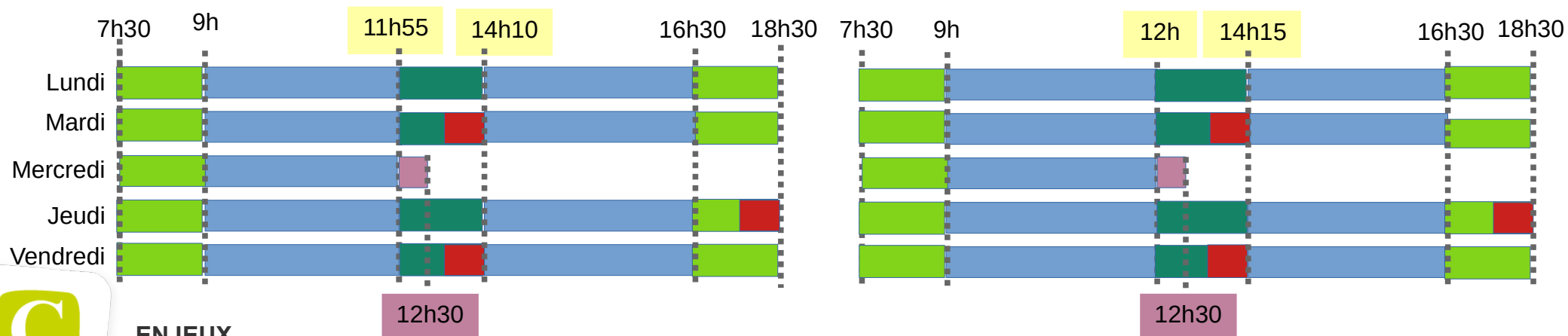
Organisation des rythmes
scolaires & périscolaires
Année 2021-22



Option A

Organisation scolaire & périscolaire étudiée
pour l'année scolaire 2022-23

Option B



ENJEUX

- Positionnement des N.A.P. qui favorise le développement de partenariats
- Bonne articulation des différentes activités (A.P.C., N.A.P., association)

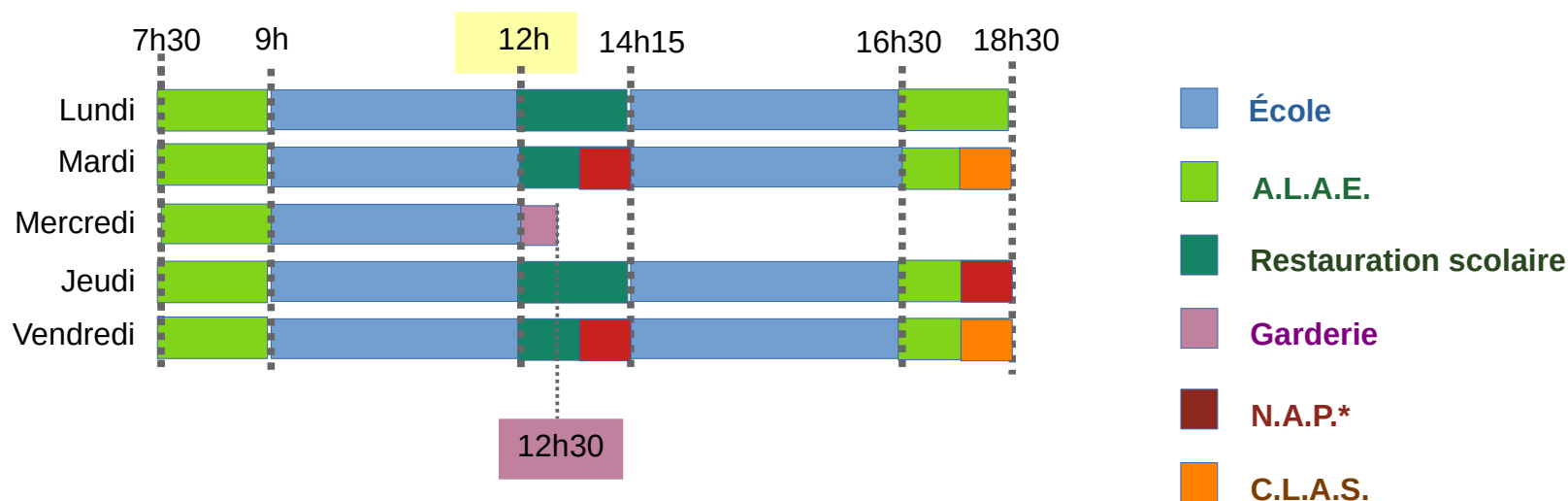
* *Nouvelles Activités Périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires*



Projet d'organisation scolaire

Année scolaire 2022-23

Écoles E-Montel, C-Haigneré et C-Blanc



*ENJEUX

Un positionnement des N.A.P. établi en coordination avec les différents acteurs, qui vise :

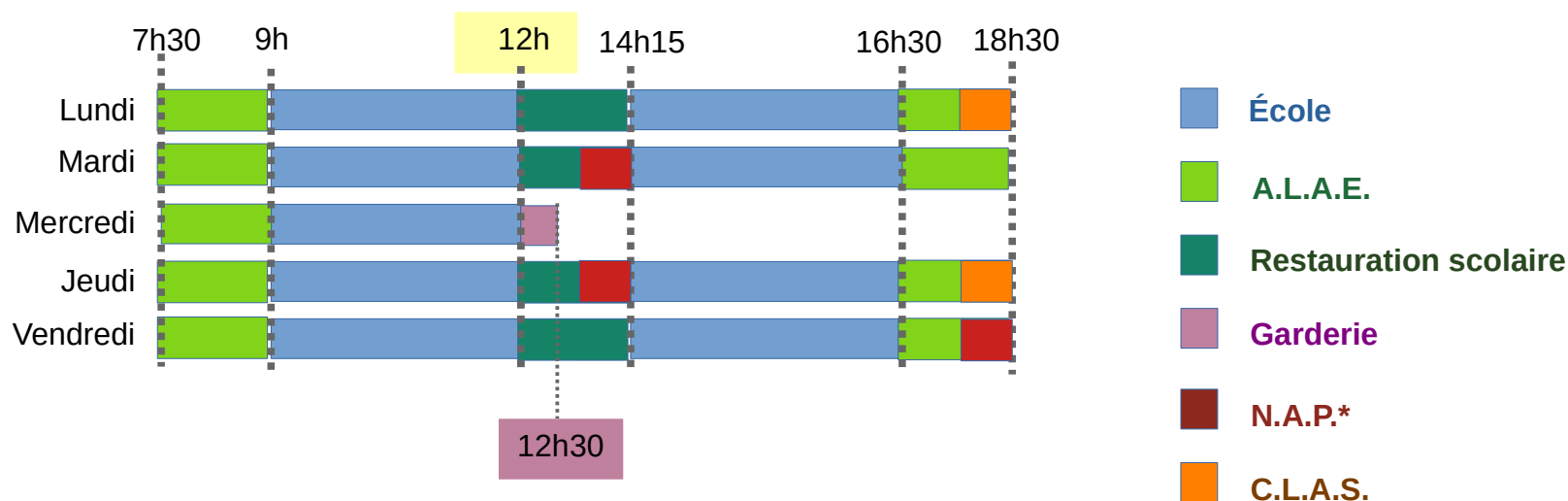
- l'animation de 3 séquences d'1 heure d'initiation et de découverte d'activités artistiques, culturelles, sportives ;
- le développement de partenariats avec le tissu socio-éducatif local (associations notamment) ;
- une articulation optimale des différents temps de vie de l'enfant (école, A.P.C., A.L.A.E., N.A.P., activité associative, sieste, etc.).



Projet d'organisation scolaire

Année scolaire 2022-23

Écoles L-Blum et J-Jaurès



* ENJEUX

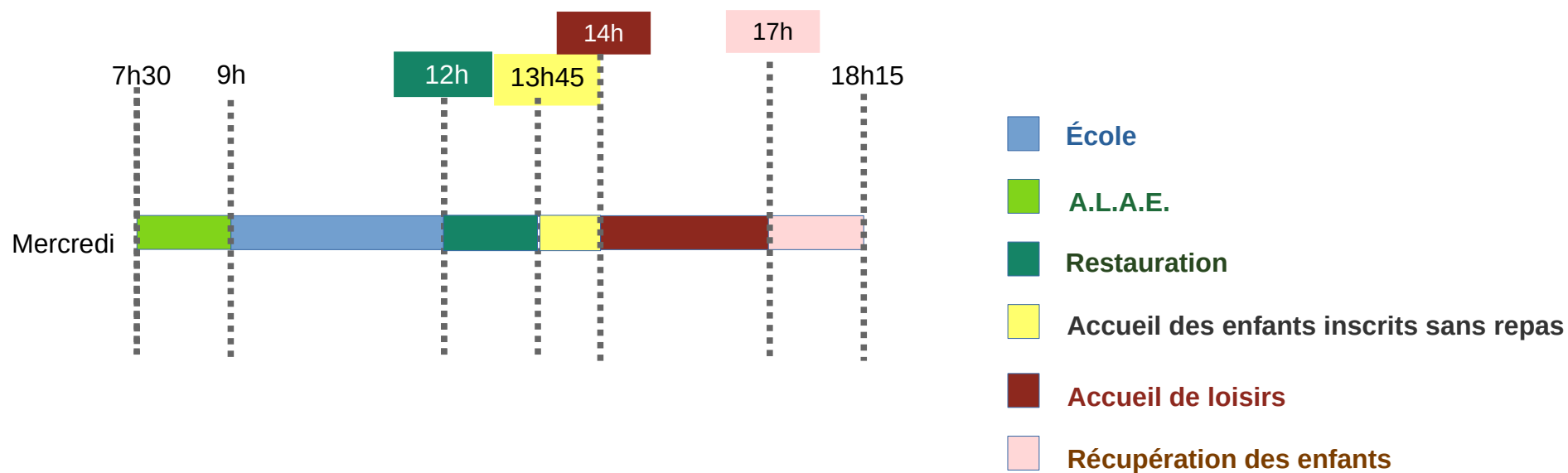
Un positionnement des N.A.P. établi en coordination avec les différents acteurs, qui vise :

- ▶ l'animation de 3 séquences d'1 heure d'initiation et de découverte d'activités artistiques, culturelles, sportives ;
- ▶ le développement de partenariats avec le tissu socio-éducatif local (associations notamment) ;
- ▶ une articulation optimale des différents temps de vie de l'enfant (école, A.P.C., A.L.A.E., N.A.P., activité associative, sieste, etc.).



Projet d'organisation horaire

Mercredi / Année scolaire 2022-23



5

Renouvellement – Dispositifs C.T.G / P.E.D.T.

Calendrier et étapes



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Calendrier & étapes

C.T.G.

Avril

Mai

Juin

Juillet

Septembre

13-04-22

Bilan C.T.G. 2019/22

Entretiens élus / techniciens
+ Questionnaires usagers

09-06-22

1^{er} séminaire

Bilan – Diagnostic C.T.G. / 2019-22
Enjeux / 2023-2025

14-06-22

COPIL

Validation du diagnostic
CTG / PEDT

28-06-22

2nd séminaire

Axes stratégiques -
Plan d'action C.T.G. / 2022-2025

A définir

COPIL

Enjeux & axes stratégiques
C.T.G. / P.E.D.T.

A définir

3^{ème} séminaire

Plan d'action
2023-2025

A définir

COPIL

Plan d'action
& restitution finale
C.T.G. / P.E.D.T.

COPIL
Lancement de la démarche
Validation de la méthodologie

P.E.D.T.

Avril

Mai

Juin

Juillet

Septembre

14-04-22

Bilan P.E.D.T. 2018/22

Questionnaires familles
+ Consultations des jeunes
Animations thématiques
(collège – Lycée)

14-06-22

Enfance – Jeunesse

Bilan – Diagnostic P.E.D.T. / 2018-22
Enjeux / 2023-2025

14-06-22

Enfance – Jeunesse

Axes stratégiques -
Plan d'action P.E.D.T. / 2022-2025

A définir

Rédaction P.E.D.T.

Enfance – Jeunesse

Plan d'action
2023-2025

A définir

Envoi P.E.D.T.

S.D.J.E.S. / C.A.F.

COPIL
Lancement de la démarche
Validation de la méthodologie



COPIL partagé
C.T.G. / P.E.D.T.



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupe de travail / Enfance (3-11 ans)*



Groupes travail

- ▶ **Responsables de service (ville)**
 - Enfance
 - Réussite éducative
 - Affaires scolaires
 - Cohésion sociale (C.L.A.S. 1^{er} degré)
 - Culture (P.E.A.C.)
- ▶ **Directions d'école (maternelle et élémentaire) + représentants I.T.E.P. « Les Bruyères »**
- ▶ **Représentants de parents d'élèves (1 par école)**
 - École 1^{er} degré (maternelle et élémentaire)
- ▶ **Directions A.L.A.E.**
- ▶ **A.T.S.E.M.**

Missions

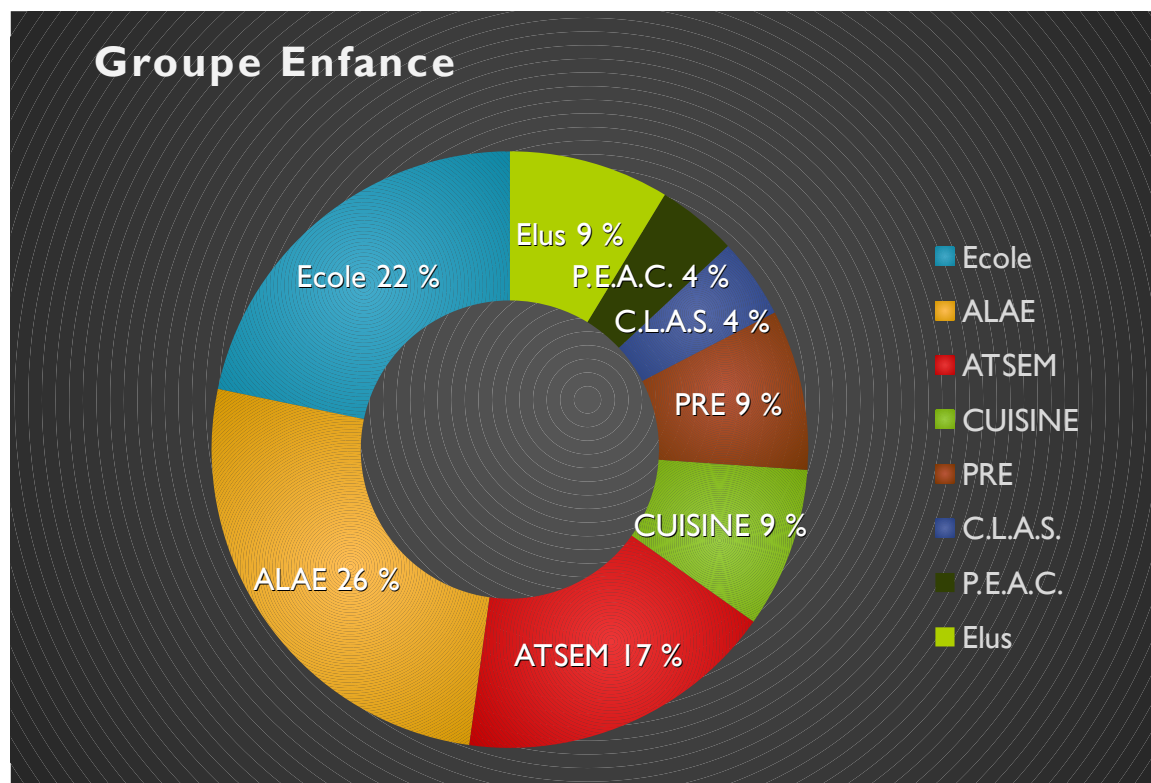
- Participer au bilan de la période 2018-2021
- Travailler sur les orientations 2022-2025 (enjeux, objectifs et plan d'actions)

**Composition type du groupe de travail*



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupes de travail / Enfance (3-11 ans)



- Une trentaine d'acteurs mobilisés
- 2 séminaires C.T.G. / P.E.D.T.
 - Diagnostic socio-démographique & Évaluation sectorielle (9-06-2022)
 - Diagnostic sectoriel & Orientations stratégiques (28-06-2022)



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupe de travail / Jeunesse (11-25 ans)*



Groupes travail

► Responsables de service (ville)

- Boît'J
- Réussite éducative
- Cohésion sociale (R2E, centres sociaux, C.L.A.S.)
- Culture (D.A.C.)

► Conseillers Principaux d'Éducation (collège + lycée)

► Représentants de parents d'élèves (collège)

► M.C.P.F. (anciennement B.P.D.J.)

► Club de prévention

► Mission locale

► C.R.I.J.

► Associations

- CVIFS
- ARPADE
- ELHEVA

► Jeunes issus de dispositifs (Bourse au permis, C.M.J., Conseil de la Vie des Lycéens)

Missions

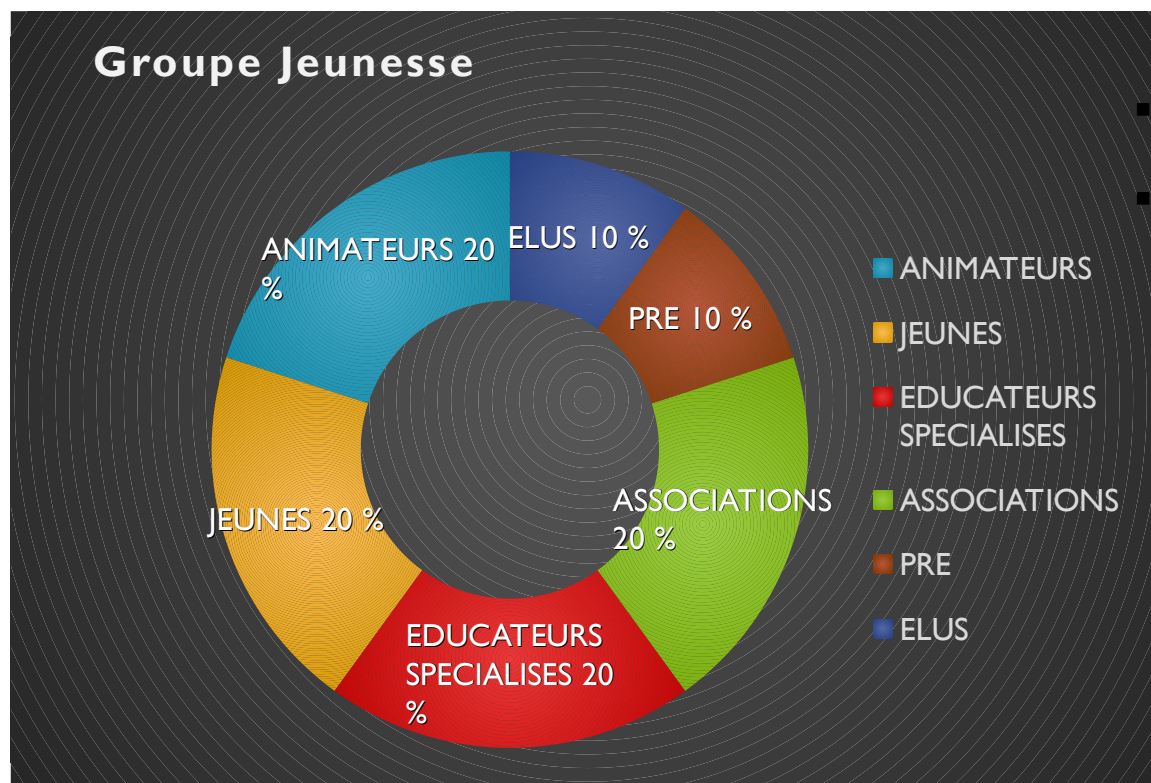
- Participer au bilan de la période 2018-2021
- Travailler sur les orientations 2022-2025 (enjeux, objectifs et plan d'actions)

**Composition type du groupe de travail*



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupes de travail / Jeunesse (11-25 ans)



- Une quinzaine d'acteurs mobilisés
- 2 séminaires C.T.G. / P.E.D.T.
 - Diagnostic socio-démographique & Évaluation sectorielle (9-06-2022)
 - Diagnostic sectoriel & Orientations stratégiques (28-06-2022)

5

Diagnostic & enjeux

Enfance (3-11 ans)



Diagnostic sectoriel

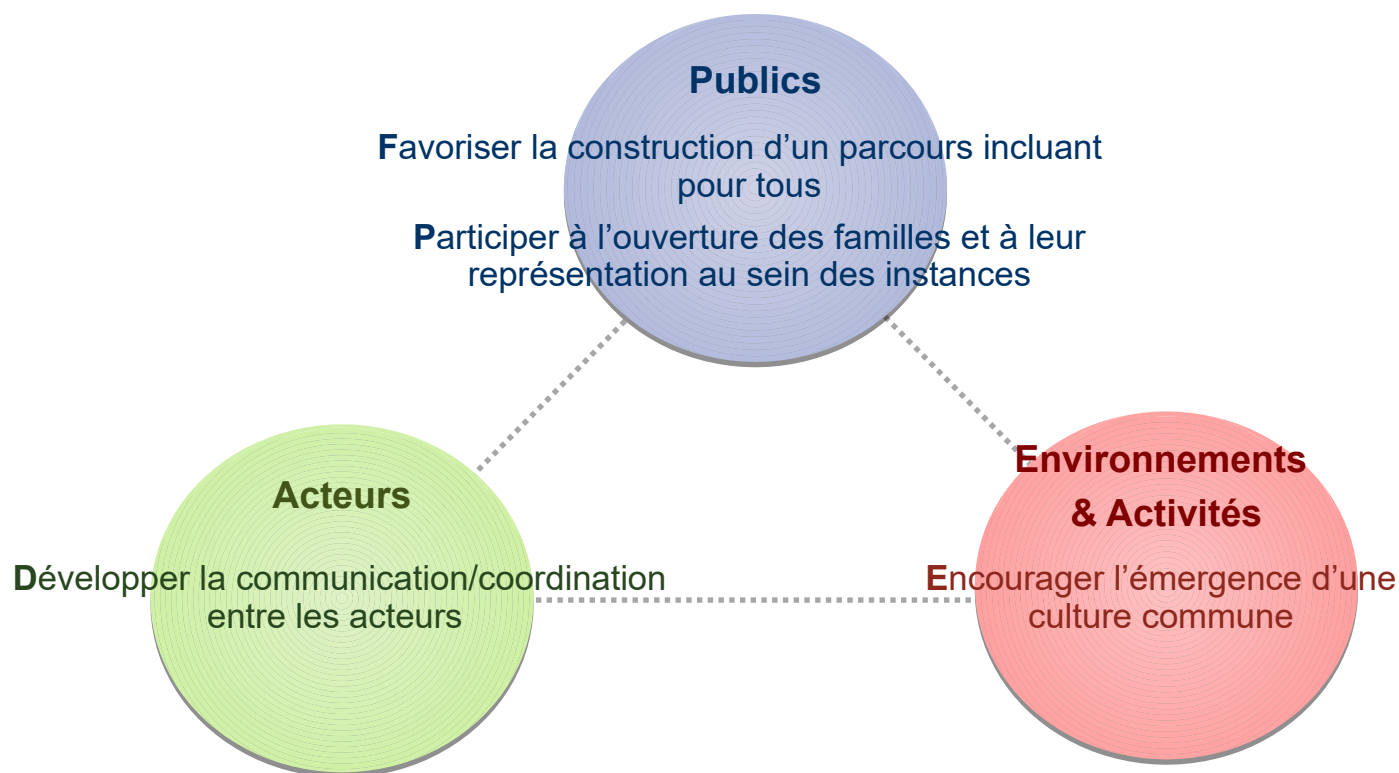
Enfance (3-11 ans)

	Atouts	Faiblesses Besoins non satisfaits
Environnements & Activités	+ Diversité de l'offre de services et des infrastructures ; + Implication des acteurs et effort porté sur la gestion des manifestations ; + Environnement favorable au développement des projets transversaux, avec une vigilance à porter sur le volet sportif et le maintien des articulations établies sur les périodes de transition d'âges (crèche/école, école/collège).	- Difficultés d'accès aux services et d'équité, interrogeant la planification liée aux infrastructures et aux solutions de transport ; - Faiblesse dans la coordination et la communication liées aux services et activités ; - Forte démographie qui engendre une nécessaire adaptation des équipements, des moyens humains et une mise en tension des services.
Publics	+ Forte représentation des familles : mixité des populations et richesse culturelle importante ;	- Inégalité d'accès des différents publics aux offres de services, nécessitant le développement d'une politique d'accès et de transport ; - Disparition des moments de partage et de convivialité ; - Augmentation des situations d'allergie et troubles liés à l'alimentation ; - Repli des familles, accompagné d'une défaillance de représentation au sein des instances institutionnelles.
Acteurs	+ Pratique partenariale existante à conforter ; + Construction d'une culture de projets partagée (socioculturels, alimentaires et préventifs) ancrée dans le PEDT.	- Difficultés dans la mise en œuvre de la politique inclusive de l'État, liées au déficit d'encadrement et de qualification (déficit AESH, hausse des situations de mise en danger).



Enjeux sectoriels

Enfance (3-11 ans)





Objectifs & plan d'actions

Enfance (3-11 ans)

Enjeux	Objectifs	Actions
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Encourager l'émergence d'une culture commune	→ Identifier/Développer de thématiques de travail transversales / partagées ; → Renforcer la communication inter-institutionnelle / inter-service (ex. école/A.L.A.E.) ; → Développer une approche mutuelle des publics ;	• Repenser l'offre des manifestations et la structurer autour de temps forts (ex. rentrée, Noël, carnaval) & de thèmes communs sur l'année (ex. gaspillage alimentaire, protection de l'environnement) ; • Structurer les échanges à partir de temps consacrés ; • Concevoir des outils de liaison & d'intervention partagés (ex. Charte de l'encadrant, Règlement intérieur) ; • Conforter les articulations existantes entre les différents secteurs d'activités (Petite Enfance/Enfance, Enfance/Jeunesse, Éducation/Action sociale dont le pôle senior).
PUBLICS ► Favoriser la construction d'un parcours incluant pour tous ► Participer à l' ouverture des familles et à leur représentation au sein des instances	→ Formaliser le fonctionnement et l'articulation des acteurs ; → Proposer des conditions de prise en charge adaptées aux besoins des enfants , favorisant leur intégration au sein des groupes ; → Accompagner/soutenir les parents.	• Élaborer des outils communs et partagés (échancier, procédures, contacts) ; • Adapter les locaux afin de favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ; • Se doter de compétences et former les personnels des structures d'accueil (ex. éducation spécialisée, S.I.A.M.) ; • Structurer un réseau d'acteurs qui participe à l'accompagnement des enfants les plus jeunes (moins de 5 ans) relevant d'une situation de fragilité scolaire, éducative, culturelle ou psychique ; • Développer une offre de service dédiée, ouvrant l'accès à des accompagnements spécialisés (démarches administratives, médecine spécialisée).
ACTEURS ► Développer la communication/coordination entre les acteurs	→ Favoriser la connaissance entre les différents acteurs ; → Créer une cellule de coordination ou un Comité de Pilotage afin de planifier les accès aux infrastructures ; → Inclure le tissu associatif dans le quotidien des écoles ; → Associer les parents dans le fonctionnement général.	• Organiser des journées de formation et d'information partagées ; • Créer d'un outil commun de communication à destination des familles ; • Réaliser un état des lieux des liens existants entre les acteurs (pour chacun d'entre eux, diagnostic des forces / faiblesses) ; • Développer du lien à travers les N.A.P. et la définition de projets pédagogiques adaptés ; • Mettre en œuvre des actions conjointes (café des parents, journées d'observation, débats).

5

Diagnostic & enjeux

Jeunesse (11-25 ans)



Diagnostic sectoriel

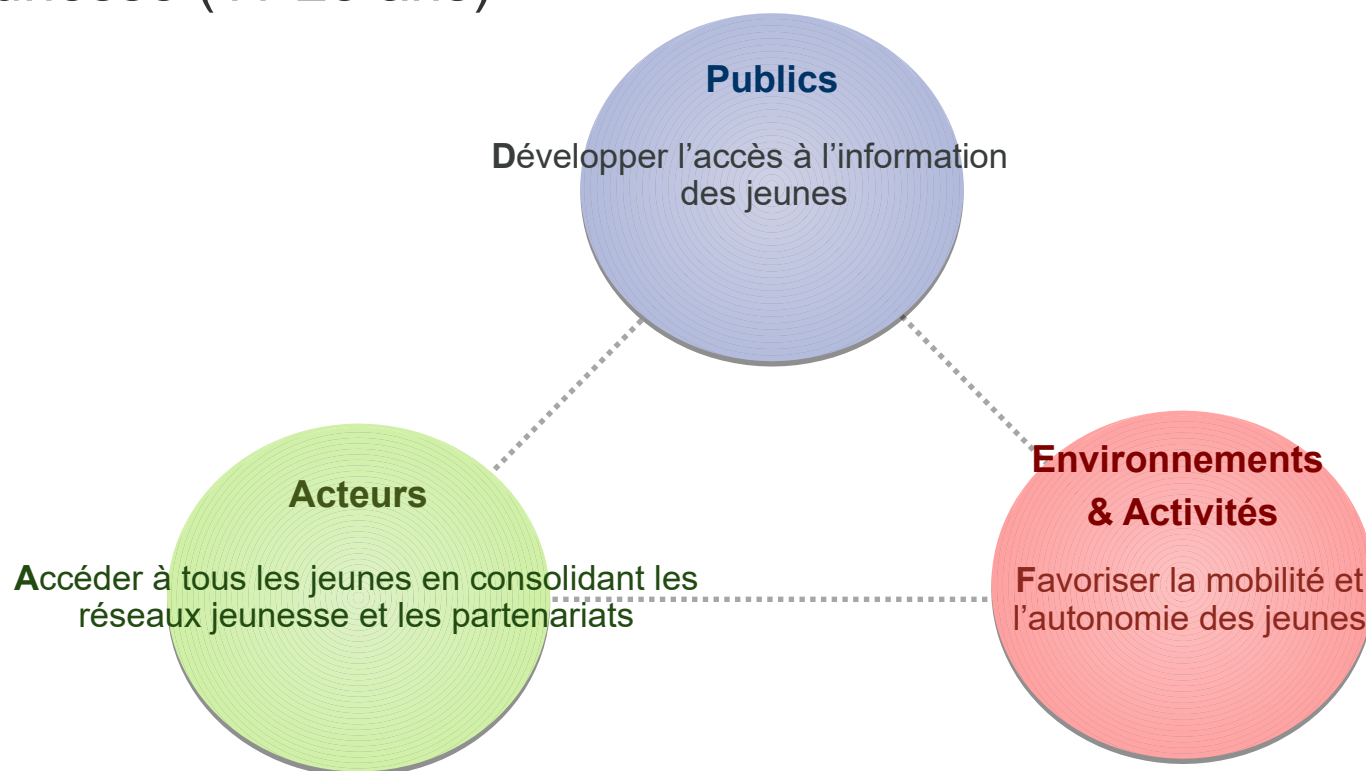
Jeunesse (11-25 ans)

	Atouts	Faiblesses Besoins non satisfaits
Environnements & Activités	+ Présence d'un Espace Jeunes Boit'J ainsi qu'un CMJ actif et engagé ; + Un PAEJ Financé par Toulouse Métropole sur le lycée Henri Matisse (intervention d'un éducateur spécialisé d'A.R.P.A.D.E. sur de l'accompagnement individuel sur le thème de l'addiction) ; + Un équipement scolaire multiple : collège, lycée, écoles ; + Des infrastructures pour les jeunes de 11 à 25 ans : Quai des arts, Boit'J, clubs notamment ; + Présence d'une antenne de la Prévention spécialisée (Toulouse Métropole).	- Problème de mobilité avec les villes mitoyennes ; - Manque de lieux autorisant des regroupements indépendants de jeunes, des locations permettant l'organisation d'événements personnels ; - Difficulté d'accès et d'utilisation des infrastructures communales ; - Manque de connaissance des dispositifs proposés aux 20-25 ans ; - Manque de stands de prévention lors des événements festifs (besoin de lien et de prévention) ; - Manque d'accompagnement ou de dispositifs dédiés à la parentalité des grands jeunes.
Publics	+ Une forte présence des jeunes sur le territoire ; + Une place réelle et visible des jeunes (CMJ, espaces publics, clubs) ; + Un accompagnement des familles via le dispositif Réussite éducative.	- Difficultés d'accès aux soins pour les jeunes (psychiatre, psychologues, addictions, etc.) ; - Difficulté à mobiliser les jeunes sur les sujets qui les concernent, et à les engager pour la commune ; - Manque de représentation de tous les jeunes dans différentes instances dont le C.M.J. et le Conseil de Vie des Lycéens (C.V.L.).
Acteurs	+ Un large tissu associatif culturelles et sportives ; + Plusieurs manifestations proposées tout au long de l'année.	- Manque de communication sur les projets et actions ;



Enjeux sectoriels

Jeunesse (11-25 ans)





Objectifs & plan d'actions

Jeunesse (11-25 ans)

Enjeux	Objectifs	Actions
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes	 → Développer les réseaux de mobilité et diversifier l'offre de déplacement mise à la disposition des jeunes ; → Accompagner les jeunes dans la gestion de leur capital santé et développer leur capacité à prendre soin d'eux au quotidien ; → Développer la formation des pairs et la prévention par les pairs ; → Encourager l'exercice de l'autonomie par l'aménagement d'espaces dédiés / adaptés.	 • Intégrer les enjeux Jeunesse dans le Plan mobilité de la commune et œuvrer au développement des pistes cyclables ; • Établir la liste des socio-professionnels de santé et participer à leur connexion au public Jeune du territoire ; • Mettre en œuvre un suivi d'actions spécifiques Jeunesse et développer des actions de sensibilisation variées (ex. santé, réduction des risques, mobilité, etc.) ; • Encourager l'information entre les jeunes issus des différents groupes d'âges (entre pairs) et favoriser l'expression / le partage d'expériences ; • Favoriser la création de lieux de regroupement en gestion autonome et de tiers-lieux participant au développement de liens / d'actions intergénérationnels.
PUBLICS ► Développer l'accès à l'information des jeunes	 → Repenser la méthode et les outils de communication afin d'encourager l'implication / la mobilisation des jeunes dans la politique Jeunesse ; → Renforcer l'accompagnement à l'orientation des jeunes dans leur parcours d'instruction / de formation.	 • Vulgariser les propositions d'information à destination des parents et encourager une diffusion à l'échelle de l'ensemble des classes sociales ; • Dématérialiser les différents dispositifs Jeunesse (Boussole, Suricat, Promeneur du Net, E.N.T., livret infos, carnet de correspondance) afin d'en faciliter l'accès ; • Renforcer les liens existants entre les acteurs de l'Éducation nationale et de la politique Jeunesse communale.
ACTEURS ► Accéder à tous les jeunes en consolidant les réseaux jeunesse et les partenariats	 → Intégrer les différents publics jeunes et leur parole dans les réseaux partenariaux existants ; → Développer un réseau de socio-professionnels sensibilisés aux enjeux des différents groupes d'âge de 11 ans et plus.	 • Animer le réseau d'acteurs local afin d'optimiser l'accompagnement, voire les réponses apportées, aux besoins des grands jeunes (+16 ans) ; • Prendre appui sur le dispositif Bus des droits afin de favoriser les actions de type « aller vers » et faciliter la sensibilisation / l'expression des jeunes sur les thématiques diverses (ex. santé) ; • Mobiliser les jeunes, voire d'anciens jeunes – notamment par la mobilisation de l'association des anciens élèves du lycée de la commune – dans la définition et la mise en œuvre de la politique Jeunesse locale.



Pilotage du projet

Comité de pilotage P.E.D.T.



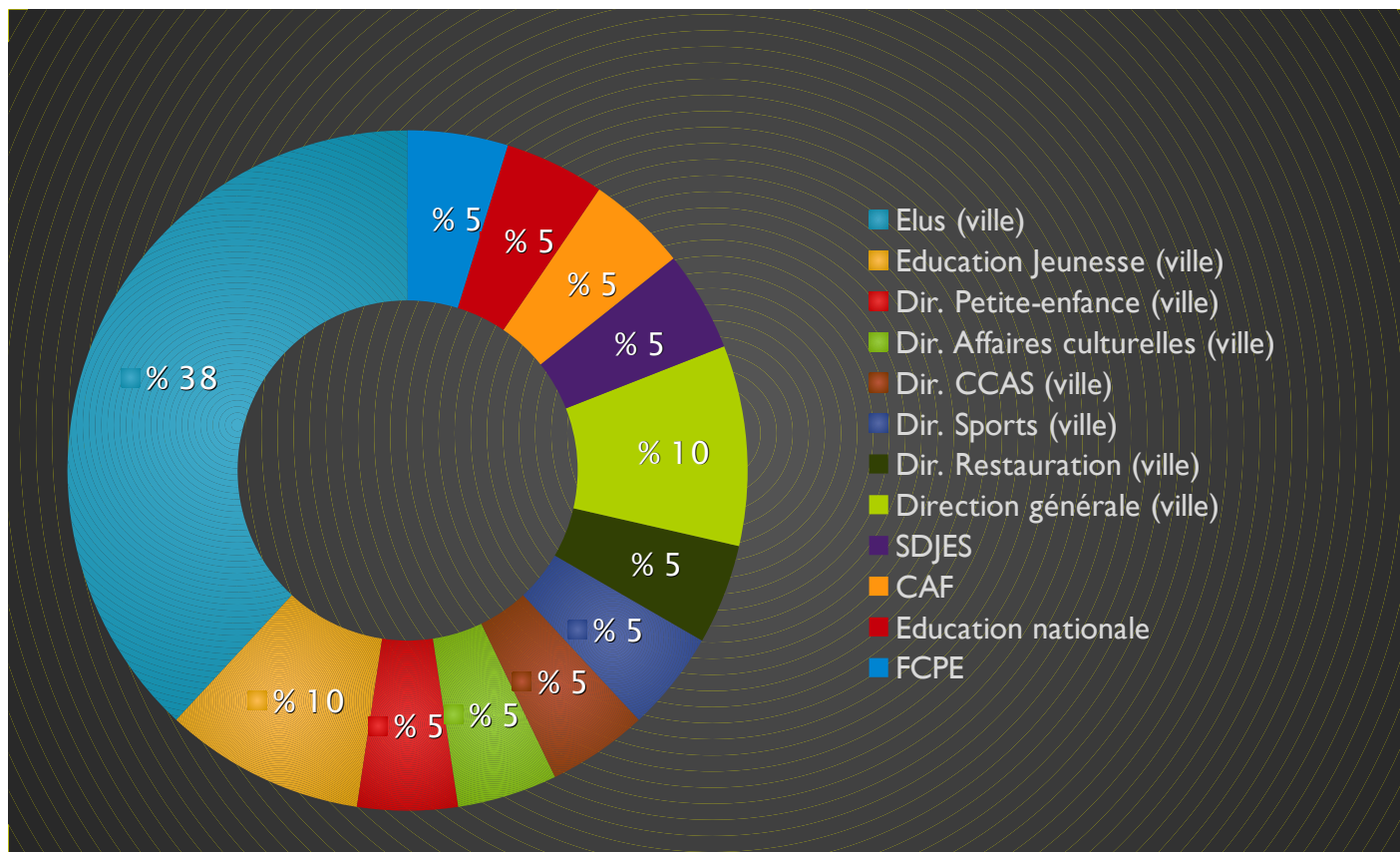
**COMITE
PILOTAGE**

- ▶ **Maire**
 - ▶ **Adjointes et conseillers municipaux**
 - Éducation – Jeunesse
 - Restauration
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Culture et enseignement artistique
 - Activités et vie sportives
 - Petite enfance
 - Participation des jeunes à la vie publique
 - ▶ **Administration**
 - Direction générale
 - Directions concernées
 - ▶ **Institution partenaires**
 - Caisse d'allocations familiales (C.A.F.)
 - Service départemental à la jeunesse, l'engagement et aux sports (S.D.J.E.S.)
 - Éducation nationale (Inspectrice de circonscription)
 - Représentants de parents d'élèves (conseil local F.C.P.E.)
- Missions**
- Confirmation de la démarche de renouvellement et du bilan 2018-2021
 - Validation des orientations 2022-2025 (enjeux, objectifs et plan d'actions)
 - Définition de la gouvernance (composition et calendrier)



Pilotage du projet

Comité de pilotage P.E.D.T.



► Coordination du Projet

→ **Maryse DROUILLET**

Adjointe au Maire ;

Déléguée à l'éducation et à la jeunesse.

→ **Éric TILLIER**

Directeur de l'éducation et de la jeunesse

► Fréquence de réunion

→ semestrielle (2 au minimum par an) ;

→ Veille des vacances d'hiver ;

→ Veille des vacances d'été.



Pilotage du projet

Indicateurs de résultat / Secteur Enfance (3-11 ans)

Enjeux	Actions	Indicateurs de résultat
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Encourager l'émergence d'une culture commune	• Repenser l'offre des manifestations et la structurer autour de temps forts (ex. rentrée, Noël, carnaval) & de thèmes communs sur l'année (ex. gaspillage alimentaire, protection de l'environnement) ; • Structurer les échanges à partir de temps consacrés ; • Concevoir des outils de liaison & d'intervention partagés (ex. Charte de l'encadrant, Règlement intérieur) ; • Conforter les articulations existantes entre les différents secteurs d'activités (Petite Enfance/Enfance, Enfance/Jeunesse, Éducation/Action sociale dont le pôle senior).	→ Portage collectif de projets / manifestations à l'échelle de différents acteurs éducatifs (écoles, A.L.A.E., associations, etc.) ; → Temps d'échange / réflexion collaboratifs réunissant plusieurs acteurs éducatifs ; → Harmonisation des pratiques à l'échelle des différents temps de vie de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire) ; → Maintien / développement d'actions passerelles qui favorisent la transition – voire la rencontre – entre les différentes tranches d'âges.
PUBLICS ► Favoriser la construction d'un parcours incluant pour tous ► Participer à l'ouverture des familles et leur représentation au sein des instances	• Élaborer des outils communs et partagés (échancier, procédures, contacts) ; • Adapter les locaux afin de favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ; • Se doter de compétences et former les personnels des structures d'accueil (ex. éducation spécialisée, S.I.A.M.) ; • Structurer un réseau d'acteurs qui participe à l'accompagnement des enfants les plus jeunes (moins de 5 ans) relevant d'une situation de fragilité scolaire, éducative, culturelle ou psychique ; • Développer une offre de service dédiée, ouvrant l'accès à des accompagnements spécialisés (démarches administratives, médecine spécialisée).	→ Repérage des dispositifs / démarches inclusifs déployés par les différents acteurs locaux ; → Accessibilité de l'ensemble des publics aux différents lieux / temps d'activité (scolaires, péri et extrascolaires) ; → Abaissement des situations à risque dans la prise en charge des enfants et de leur diversité ; → Précocité du repérage et amélioration de l'accompagnement des situations de carences (dès l'entrée en école maternelle) ; → Programmation d'actions partenariales établies entre la ville, l'Éducation nationale et les professionnels de santé spécialisés.
ACTEURS ► Développer la communication/coordination entre les acteurs	• Organiser des journées de formation et d'information partagées ; • Créer des outils communs de communication à destination des familles ; • Réaliser un état des lieux des liens existants entre les acteurs (pour chacun d'entre eux, diagnostic des forces / faiblesses) ; • Développer du lien à travers les N.A.P. et la définition de projets pédagogiques adaptés ; • Mettre en œuvre des actions conjointes (café des parents, journées d'observation, débats).	→ Intervention possible des différents acteurs sur les secteurs d'activité périphériques (école, A.L.A.E. notamment) ; → Syncrétisme informatif développé à l'échelle des différents temps de vie de l'enfant (scolaires, péri et extrascolaires) ; → Intervention d'acteurs associatifs, scolaires voire de parents d'élèves volontaires sein des accueils de loisirs ; → Tuilage des projets / actions qui participe à la lecture / compréhension des différents environnements éducatifs qui



Pilotage du projet

Indicateurs de résultat / Secteur Jeunesse (11-25 ans)

Enjeux	Actions	Indicateurs de résultat
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Encourager l'autonomie des jeunes	• Intégrer les enjeux Jeunesse dans le Plan mobilité de la commune et œuvrer au développement des pistes cyclables ; • Établir la liste des socio-professionnels de santé et participer à leur connexion au public Jeune du territoire ; • Créer des postes de Service civique dédiés au suivi d'actions spécifiques Jeunesse et au développement d'actions de sensibilisation variées (ex. santé, réduction des risques, mobilité, etc.) ; • Encourager l'information entre les jeunes issus des différents groupes d'âges (entre paires) et favoriser l'expression / le partage d'expériences ; • Favoriser la création de lieux de regroupement en gestion autonome et de tiers-lieux participant au développement de liens / d'actions intergénérationnels.	→ Prise en charge communale de formations dédiées aux jeunes âgés de 14 ans et + (Bourse au permis de conduire B / A.M.) ; → Accès facilité des publics aux infrastructures / services communaux ; → Projets partenariaux dédiés à l'information, l'orientation, la sensibilisation voire le dépistage des jeunes ; → Mixité des groupes organisée à partir du décroisement des tranches d'âges ; → Responsabilisation des grands jeunes (16 ans et +) dans l'animation de temps dédiés à différents publics ; → Formation de Juniors-associations autour de lieux de vie / projets spécifiques.
PUBLICS ► Favoriser l'accès à l'information des jeunes	• Vulgariser les propositions d'information à destination des parents et encourager une diffusion à l'échelle de l'ensemble des classes sociales ; • Dématérialiser les différents dispositifs Jeunesse (Boussole, Suricat, Promeneur du Net, E.N.T., livret infos, carnet de correspondance) afin d'en faciliter l'accès ; • Renforcer les liens existants entre les acteurs de l'Éducation nationale et de la politique Jeunesse communale.	→ Temps d'animation dédiés à l'information des publics (parents et jeunes) sur les dispositifs Jeunesse ; → Représentation équilibrée des différents Q.F. dans l'offre d'accueil et de loisirs ; → Développement des N.T.I.C. dans la politique Jeunesse communale ; → Connaissance réciproque des instances et des acteurs œuvrant à l'accompagnement des jeunes et de leurs projets.
ACTEURS ► Accéder à tous les jeunes en consolidant les réseaux jeunesse et les partenariats	• Animer le réseau d'acteurs local afin d'optimiser l'accompagnement, voire les réponses apportées, aux besoins des grands jeunes (+16 ans) ; • Prendre appui sur le dispositif Bus des droits afin de favoriser les actions de type « aller vers » et faciliter la sensibilisation / l'expression des jeunes sur les thématiques diverses (ex. santé) ; • Mobiliser l'association des anciens élèves du lycée de la commune dans la définition et la mise en œuvre de la politique Jeunesse locale ;	→ Temps de rencontre pluridisciplinaires animés sur le suivi de situations individuelles ou collectives chez les 16 ans et + ; → Déplacements du service Jeunesse sur les différents lieux de vie / regroupement des jeunes ; → Projets d'animation spécifiquement conçus à partir de l'expression des jeunes du territoire ; → Mobilisation du C.M.J. – voire de jeunes extérieurs à ce dispositif – dans les instances de pilotage / suivi du P.E.D.T.



Direction de l'éducation et de la jeunesse

Directeur : Eric Tillier / eric.tillier@mairie-cugnaux.fr

Tél. 05.62.20.76.04. / 06.29.20.09.35.

Directrice adjointe : Carole D'Artensac / carole.dartensac@mairie-cugnaux.fr

Tél. 05.61.76.82.79.